



Régate d'ouverture des rencontres MICRO/OSIRIS
1^{ère} étape du Tour de France Micro 2020

National - Grade 5A

Lac de Madine – Meuse (entrée Madine 1 – Port de Nonsard)
4 et 5 avril 2020

AVIS DE COURSE



PREAMBULE : cette compétition est organisée par la **Ligue de Voile du Grand Est** en collaboration avec l'association de classe **Micro Class France**, et avec le soutien de la **Région Grand Est**, la **Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne**, le **Département de la Meuse**, le **Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de Madine**, la **Société Marinov**, la **Société Adam Loisirs**, et la **Société Nautique de Madine**.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES :

LA REGATE SERA REGIE PAR :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020*, (RCV)
- 1.2. Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions fédérales »,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes MICRO et OSIRIS (A, B, R1, R2, L).

- 3.2. **Inscriptions** : les équipages admissibles doivent s'inscrire **AVANT LE 31 MARS 2020** :

-Soit par voie postale, en envoyant le formulaire d'inscription joint en annexe du présent Avis de Course accompagné des frais d'inscription établis à l'ordre de « Ligue de Voile du Grand Est » à l'adresse suivante:

Ligue de Voile du Grand Est
C/O M. Jean-François COUR
14, rue André Theuriet
F-57000 METZ
if.cour@orange.fr

-Soit en ligne, en complétant le formulaire sur le [site dédié à la compétition](#) et en s'acquittant de leurs droits d'inscription selon les modalités prévues à l'AC4.

-Passé ce délai, les dernières inscriptions pourront être prises en compte sur place le 4 avril 2020 de 9 H à 13 H, à l'exception des réservations pour le dîner des équipages et les paniers-repas.

- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention compétition valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- ou leur licence Club FFVoile mention adhésion ou pratique accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de -1 an,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire,
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription requis sont de **20 € par bateau.**

Les règlements peuvent se faire :

-par chèque à l'ordre de la Ligue de Voile du Grand Est, à renvoyer à l'adresse indiquée à l'AC 3.3,

-par virement bancaire à :

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
Domiciliation : METZ GARE
Bank Identification Code (BIC) : CCBPFRPPMTZ
IBAN FR76 1470 7001 0131 8215 7605 017

-sur place lors de la confirmation des inscriptions.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription, jauge et contrôle :

Le 4 Avril 2020 : Accueil, confirmation des inscriptions de 9 H 00 à 13 H 00. Des opérations de jauge pourront être faites à tout moment.

5.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Courses du jour
4 avril 2020	14 H 30	Course(s)
5 avril 2020	10 H 00	Course(s)
	<i>Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 H</i>	

5.3. Programme festivités :

Date	Heures	Programme	Lieu	Information
4 avril 2020	A partir de 20 H 00	Dîner des Équipages	Restaurant du Port	20 € / personne 15 € / enfant (- de 15 ans)
Attention : aucune réservation possible après le 31 mars 2020 pour le dîner des équipages et les paniers-repas				
5 avril 2020	Après les courses	Remise des Prix Collation de clôture	Devant le club-house	

Des paniers-repas seront disponibles sur commande au prix de **7€ / panier repas** pour le 5 avril 2020 à midi. Réservations avec le formulaire d'inscription en annexe ou par le [formulaire d'inscription en ligne](#)

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC et les annexes éventuelles seront affichées sur le tableau officiel et seront mises en ligne au plus tard le 1^{er} avril 2020 sur [le site internet à la compétition](#)

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit ou longue distance.

8. CLASSEMENT

Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

Un classement OSIRIS sera établi pour toutes les séries.

Un classement en temps réel sera établi pour la classe MICRO (1^{er} scratch, 1^{er} régates, 1^{er} croiseur)

9. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les accompagnateurs souhaitant utiliser une embarcation à moteur pendant la compétition doivent le déclarer à l'organisateur au moyen de la fiche jointe au présent AC, en précisant le type et l'immatriculation de l'embarcation ainsi que le nom et le numéro de permis du pilote **avant le 31 mars 2020 dernier délai**. Tout bateau n'ayant pas rempli cette demande ne sera pas autorisé à mettre à l'eau.

10. PLACES SUR LE PARKING - MISE A L'EAU (voir plan en annexe)

- Des places seront disponibles pour le stationnement des véhicules, remorques routières et remorques de mise à l'eau.
- La mise à l'eau se fera à partir des cales prévues à cet effet en face du bâtiment dédié à la compétition, ou par grutage (prendre RDV auparavant auprès de M. Jean-Philippe ROSSETTI, Maître de Port – Port de Nonsard Marinov au 06 08 99 77 40 ou 03 29 89 56 60).
- Les véhicules et les remorques routières devront être stationnés aux places prévues à cet effet par l'organisateur.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suite : coupes pour les premiers de chaque classement et lots pour les équipages.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Vos contacts

Jean-Christophe COUR : Président de Ligue jean-christophe.cour@orange.fr

Jean-François COUR : Responsable du Comité d'Organisation jf.cour@orange.fr

Régis MITONNEAU : Président Micro Class France regis@microclass.fr

Informations utiles

Site internet de l'association de classe [Micro Class France](#)

Page Facebook officielle de la [Ligue de Voile du Grand Est](#)

Mini-site internet dédié à la [régate d'ouverture du Tour de France Micro 2020](#)

Préparez votre venue dans le Grand Est

Activités touristiques : [visitez la Meuse](#) et la [Lorraine](#)

Activités culturelles : [bons plans et sorties en Lorraine](#)

Le site du [Lac de Madine](#)

Hébergements

Pour réserver et voir vos [hébergements](#)

Autres hébergements [autour du Lac de Madine](#)

Maison de vacances « [le clos des vignes](#) » à 5 kms du Lac de Madine

Sur le site de Madine : [Les nuits insolites de Madine](#)

Sites météo

[Windguru](#)

[Windfinder](#)

[Plein Champ](#)

[Winds Up – spot Madine](#)

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020

translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp

ANNEXE PLAN DU SITE



FORMULAIRE D'INSCRIPTION(*)

Régate d'ouverture des rencontres MICRO/OSIRIS
1^{ère} étape du Tour de France Micro 2020
National - Grade 5A

Lac de Madine – Meuse (entrée Madine 1 – Port de Nonsard)
4 et 5 avril 2020

BATEAU

N° DE VOILE

TYPE

CLASSE

FRAIS INSCRIPTION (20 EUROS PAR BATEAU)

PAR CHEQUE à l'ordre de la Ligue de Voile du Grand Est

PAR VIREMENT BANCAIRE

SKIPPER / BARREUR

NOM ET PRENOM

ADRESSE / CP / VILLE

TELEPHONE

COURRIEL

N° LICENCE FFVOILE 2020

DATE NAISSANCE (JJ/MM/AA)

CLUB

EQUIPIER

NOM ET PRENOM

ADRESSE / CP / VILLE

TELEPHONE

COURRIEL

N° LICENCE FFVOILE 2020

DATE NAISSANCE (JJ/MM/AA)

CLUB

(*) Document à renvoyer à la Ligue de Voile du Grand Est par courrier accompagné du relevé certifiant le virement bancaire ou du chèque, ou par mail en version scannée accompagné du relevé certifiant le virement bancaire à jf.cour@orange.fr et ceci avant le 31 mars 2020

EQUIPIER

NOM ET PRENOM	<input type="text"/>
ADRESSE / CP / VILLE	<input type="text"/>
TELEPHONE	<input type="text"/>
COURRIEL	<input type="text"/>
N° LICENCE FFVOILE 2020	<input type="text"/>
DATE NAISSANCE (JJ/MM/AA)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
CLUB	<input type="text"/>

SOIREE DES EQUIPAGES

Samedi 4 avril 2020 à partir de 20 H 00

Prix : 20 € par personne / 15 € pour les enfants de – de 15 ans

Attention : date limite des inscriptions pour la soirée fixée au 31 mars 2020

RESERVATIONS POUR :

NOMBRE D'ADULTES

NOMBRE D'ENFANTS

PANIER REPAS

Paniers repas disponibles pour le dimanche 5 avril 2020

Prix : 7 € par panier

Attention : date limite pour la commande de paniers fixée au 31 mars 2020

RESERVATIONS POUR :

NOMBRE TOTAL PANIERS

Fait à	<input type="text"/>	Noms et Prénoms	<input type="text"/>
Le	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

JE SOUSSIGNE(E)	<input type="text"/>	
PERE <input type="checkbox"/>	MERE <input type="checkbox"/>	TUTEUR <input type="checkbox"/>
DE	<input type="text"/>	
N° LICENCE FFVOILE 2020	<input type="text"/>	

l'autorise à participer à la 1^{ère} étape du Tour de France Micro 2020 qui aura lieu au Lac de Madine du 4 au 5 avril 2020. J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Fait à	<input type="text"/>	Noms et Prénoms	<input type="text"/>
Le	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>

FICHE ACCOMPAGNATEUR

Nom, prénom(s) :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

E-Mail :

Licence FFVoile 2020 :

Je ne serai pas présent à la régata d'ouverture du Tour de France Micro 2020

Je serai présent à la régata d'ouverture du Tour de France Micro 2020

Je ne souhaite pas être intégré à l'organisation de la compétition

Je souhaite être intégré à l'organisation de la compétition

ROLE SOUHAITE :

Surveillance Commissaire Autres

J'accepte une autre mission que celle(s) souhaitée(s) : oui / non

JE VIENDRAI AVEC LE(S) MATERIEL(S) SUIVANT(S) :

Bateau : type/puissance/longueur :

Immatriculation obligatoire :

VHF :

GPS :

Nom du bateau :

N° Permis mer :

Compagnie d'Assurance :

Fait le :

A :

Signature de l'accompagnateur :

Feuille réponse à retourner AVANT LE 31 MARS 2020 à :

Ligue de Voile du Grand Est
C/O M. Jean-François COUR
14, rue André Theuriet
F-57000 METZ
Email : jf.cour@orange.fr